PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Toulouse, le 23 Octobre 2026

Affaire suivie par : Nicolas RASSON
DREAL-Direction de l'aménagement
da.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur de l'aménagement

à

Mesdames les candidates
et messieurs les candidats
à la consultation citée en objet

Objet : Accord-cadre régional relatif à la réalisation de diagnostics et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'exécution d'office en Occitanie (dans les départements de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, du Tarn et de Tarn-et-Garonne)

Nos réf. : DREAL_Occ_DA_2026-02
Vos réf. : -
PJ : DCE modifié sur PLACE

Suite aux questions formulées par plusieurs opérateurs économiques dans le cadre de la consultation citée en objet, le représentant du pouvoir adjudicateur apporte les réponses suivantes.

Question n°19 d'un opérateur économique :
Pourriez-vous apporter des précisons sur les exigences spécifiques indiqué dans le RC? La qualification OPQIBI à fait l'objet d'un communiqué en 2012 mais n'existe plus dans leur catalogue et la QUALIBAT 1221 n'est pas vraiment en lien avec le marché

Réponse du représentant du pouvoir adjudicateur :
Le règlement de la consultation est précisé sur ce point
« Les candidats doivent justifier d'une qualification professionnelle reconnue dans le secteur telle que :

- Qualification OPQIBI (Organisme de Qualification de l'Ingénierie) 0901 (Repérage et diagnostic amiante avant travaux) ou équivalent.
- Le candidat peut prouver son expérience par des références équivalentes (voir Article 7.-1).

Le candidat prendra soins de fournir les certificats de qualification, lors du dépôt du dossier de candidature. »

Les pièces suivantes du DCE sont modifiées :

- Règlement de la Consultation (article 7-2)

Conformément à l'article 9 du Règlement de la consultation, il est rappelé que les candidats doivent répondre sur la base du dossier de consultation modifié

Le directeur de l'aménagement



Nicolas RASSON